Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220212-2022-014-DE
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022

N° 2022-014

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 12 FEVRIER 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 février 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 12 février à 09 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 32

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2022-028 puis pouvoir à M. MARAN), M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL (arrivée au point n° 2022-002), Mme BEN HADJ KAHLIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND (partie au point n° 2022-023 puis pouvoir à M. CHIROUSE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 6

Mme VAUBAN	qui a donné pouvoir à Mme PERRON
M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme le Maire
M. POURPOINT	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à Mme LE MOIL
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220212-2022-014-DE
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022

M. FAGUIER qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Absents : 1

Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - DÉMARCHES QUARTIERS
Attribution des subventions Fonds d'Initiatives aux Associations (FIA) (3ème commission).
Délibération n° 2022-014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (Loi LAMY),
Vu la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 1er janvier 2016 créant la Métropole du Grand Paris,
Vu la délibération n° 2021-082 du 29 mai 2021 : Contrat de ville CVI - Attributions de subventions aux associations et services municipaux dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) 2021,
Vu la délibération n° 2021-084 du 29 mai 2021 : Attribution de subventions du Fonds d'Initiative aux Associations (FIA) (première commission),
Vu la délibération n° 2021-147 du 20 novembre 2021 : Attribution de subventions du Fonds d'Initiatives aux Associations (FIA) (2ème commission),
Vu la notification n° 93931217 21 DS01 1193P08388 en date du 1er juin 2021,
Vu la Commission du FIA du 22 avril 2021,
Vu la Commission du FIA du 5 novembre 2021,
Vu la Commission du FIA du 29 novembre 2021,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que depuis 2015, les projets de moins de 3 000 € ne sont plus financés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville Intercommunal (CVI). Par conséquent, chaque ville a formalisé une demande auprès de l'ANCT pour répondre à ces petits porteurs de projets pour simplifier les procédures et gagner en réactivité. Villepinte a perçu une enveloppe de 26 000 € **(vingt-six mille euros)** pour soutenir les associations dans le cadre du FIA,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220212-2022-014-DE
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022

Considérant que Villepinte a perçu une enveloppe de 26 000 € en 2021 pour soutenir les associations dans le cadre du Fonds d'Initiative aux Associations (FIA),

Considérant que la Commune dispose par ailleurs d'une ligne de 30 000 € en 2021 pour soutenir les actions dans le cadre du CVI dont le FIA,

Considérant que le Conseil municipal a validé en sa séance du 29 mai 2021 l'attribution de 7 000 € suite à la première Commission FIA 2021 et 1 500 € par la Ville en sus des 7 000 €,

Considérant que le Conseil municipal a validé, en sa séance du 20 novembre 2021, l'attribution de 14 500 € suite à la seconde Commission FIA 2021 et 3 750 € par la Ville en sus des 14 500 €,

Après avis de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale du 1er février 2022,
Après avis du Bureau Municipal du 02 février 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Madame VERTÉ,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 38 VOIX POUR

DECIDE :

ARTICLE 1 : De valider les subventions accordées dans le cadre du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) pour les porteurs et dans le cadre du Fonds d'Initiatives aux Associations (FIA), sur les actions suivantes :

3ème commission FIA 2021	**N° : 1**
Nom de l'association :	**Projet :**
CitiesZen93 – QP Vélo	Atelier d'auto-réparation Vélo
Objectifs :	**Public ciblé :**
Remettre en état de fonctionnement un vélo abîmé ou hors d'usage ; Apprendre les bases de l'entretien du vélo (freins, phares, pneus) ; Rappeler les règles de sécurité routière.	20/25 personnes de tous âges (probablement entre 12 et 60 ans)

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220212-2022-014-DE
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022

Description de l'action :	Subvention FIA accordée :
Il s'agit de mettre en place un atelier-vélo en pied d'immeuble du quartier Pasteur. L'atelier se déroulerait un samedi du mois de mars (9 H 00 - 18 H 00).	**1 680 €**
Date de début :	**Date de fin :**
Samedi 2 mars 2022	Samedi 2 mars 2022

Partenaires Internes :	Partenaires externes :
Des bénévoles de l'association CitiesZen93	Centre Social André Malraux, l'association Cyclo Tourisme et l'association Solicycle

3ème commission FIA 2021	N° : 2
Nom de l'association :	**Projet :**
Centre Social André Malraux	Pérenniser l'édition du journal « La voix des citoyens »
Objectifs :	**Public ciblé :**
Editer un journal « La voix des citoyens » par trimestre ; Faire connaître le Conseil citoyen Bien Vivre à Villepinte auprès des habitants des QPV.	Habitants des six quartiers prioritaires (Fontaine Mallet – Pasteur – 4 Tours – Les Trilogies – Les Merisiers - Parc de la Noue) / Tous les âges
Description de l'action :	**Subvention FIA accordée :**
Depuis 2019, le conseil citoyen BVV rédige et diffuse un journal d'informations en direction des habitants des QPV (porté précédemment par la direction PDV DQ). Ainsi, à partir de janvier 2022, le CSAM porte les actions du CC BVV (monter en autonomie du dispositif – conforme à la Loi Lamy : ville et cohésion urbaine de 2014). L'information est recueillie lors des instances du Contrat de Ville (CVI), des évènements organisés par la Ville (ex : forum des associations…) et par un recueil de paroles des habitants (micro-trottoir). La conception de la maquette et son impression sont réalisées par un prestataire	**2 820 €**

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220212-2022-014-DE
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022

« Empreintes citoyennes ». Le journal est édité une fois par trimestre (4 journaux par an en 3500 exemplaires).	
Date de début :	**Date de fin :**
Janvier 2022	Décembre 2022
Partenaires Internes :	**Partenaires externes :**
Les membres du conseil citoyen « Bien Vivre à Villepinte ».	Le prestataire « Ambassadeur » de l'association Empreintes Citoyennes.

ARTICLE 2 : De valider les subventions exceptionnelles prises sur une ligne dédiée du budget Ville en 2021 pour les actions suivantes :

Porteurs	Nom de l'action	Montants accordés
CitiesZen93 – QPVélo	**CVI/V/V/2021-** Atelier d'auto-réparation Vélo	400 €
	CVI/V/V/2021 – Pérenniser l'édition du journal « La voix des citoyens »	180 €

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 12 février 2022

Le Maire,
1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine-St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220212-2022-014-DE
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022

DIRECTION GENERALE ADJOINTE PROMOTION DU TERRITOIRE ET SOLIDARITES
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE – DEMARCHES QUARTIERS

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2022-014

Conseil Municipal du 12 février 2022

RAPPORTEUR : Madame VERTÉ

OBJET : VIII - POLITIQUE DE LA VILLE - DEMARCHES QUARTIERS
1 - Attribution des subventions Fonds d'Initiatives aux Associations (FIA) (3ème commission).

Depuis 2015, les projets de moins de 3 000 € **ne sont plus financés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)** dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville Intercommunal (CVI). Par conséquent, chaque ville a formalisé une demande auprès de l'ANCT pour répondre à ces petits porteurs de projets pour simplifier les procédures et gagner en réactivité. Villepinte a perçu une enveloppe de **26 000 € (vingt-six mille euros)** pour soutenir les associations dans le cadre de ce dispositif appelé le Fonds d'Initiative aux Associations (FIA) en 2021.

Une Commission d'attribution des subventions du FIA se réunit à cet effet au moins deux fois par an et les propositions de celle-ci sont soumises à approbation du Conseil Municipal. Au titre de l'année 2021, le Conseil Municipal, lors de la séance du :

- 29 mai 2021 a approuvé le financement de 3 projets à hauteur de 7 000 € sur l'enveloppe annuelle de 26 000 € (FIA en 2021),
- 20 novembre 2021 a approuvé le financement de 5 projets à hauteur de 14 500 € sur l'enveloppe annuelle de 26 000 € (FIA en 2021).

Soucieuse de soutenir le tissu associatif, la Ville offre une possibilité de cofinancement aux associations pour ces mêmes projets (ligne de 30 000 €). Lors du Conseil Municipal du :

- 29 mai 2021, 1 500 € ont été attribués par la Ville en sus des 7 000 € (1er commission).
- 20 novembre 2021, 3 750 € ont été attribués par la Ville en sus des 14 500 € (2ème commission).

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220212-2022-014-DE
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022

L'enveloppe FIA n'étant pas totalement consomée (il restait 4 500 € sur les 26 000 €), suite aux aléas de la crise sanitaire en 2021, l'Etat et la Ville ont décidé de mettre en place une troisième commission FIA (à titre exceptionnel) pour permettre à des associations de candidater et soutenir leurs projets au sein des QPV.

1. **Résultat de la troisième Commission d'attribution de subventions du Fonds d'Initiatives aux Associations (FIA) :**

La troisième Commission FIA (exceptionnelle) s'est tenue le 29 novembre 2021. Lors de cette Commission, 2 associations ont présenté un projet et 2 projets ont été retenus.

La Commission propose d'allouer 4 500 € (restants sur les 26 000 €) à ces 2 associations répartis de la manière suivante :

3ème commission FIA 2021	N° : 1
Nom de l'association :	**Projet :**
CitiesZen93 – QPVélo	Atelier d'auto-réparation Vélo
Objectifs :	**Public ciblé :**
Remettre en état de fonctionnement un vélo abîmé ou hors d'usage ; Apprendre les bases de l'entretien du vélo (freins, phares, pneus) ; Rappeler les règles de sécurité routière.	20/25 personnes de tous âges (probablement entre 12 et 60 ans)
Description de l'action :	**Subvention FIA accordée :**
Il s'agit de mettre en place un atelier-vélo en pied d'immeuble du quartier Pasteur. L'atelier se déroulerait un samedi du mois de mars (9 H 00 - 18 H 00).	**1 680 €**
Date de début :	**Date de fin :**
Samedi 2 mars 2022	Samedi 2 mars 2022
Partenaires Internes :	**Partenaires externes :**
Des bénévoles de l'association CitiesZen93	Centre Social André Malraux, l'association Cyclo Tourisme et l'association Solicycle

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220212-2022-014-DE
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022

3ème commission FIA 2021	N° : 2
Nom de l'association :	**Projet :**
Centre Social André Malraux	Pérenniser l'édition du journal « La voix des citoyens »
Objectifs :	**Public ciblé :**
Editer un journal « La voix des citoyens » par trimestre ; Faire connaître le Conseil citoyen Bien Vivre à Villepinte auprès des habitants des QPV.	Habitants des six quartiers prioritaires (Fontaine Mallet – Pasteur – 4 Tours – Les Trilogies – Les Merisiers - Parc de la Noue) / Tous les âges
Description de l'action :	**Subvention FIA accordée :**
Depuis 2019, le conseil citoyen BVV rédige et diffuse un journal d'informations en direction des habitants des QPV (porté précédemment par la direction PDV DQ). Ainsi, à partir de janvier 2022, le CSAM porte les actions du CC BVV (monter en autonomie du dispositif – conforme à la Loi Lamy : ville et cohésion urbaine de 2014). L'information est recueillie lors des instances du Contrat de Ville (CVI), des évènements organisés par la Ville (ex : forum des associations…) et par un recueil de paroles des habitants (micro-trottoir). La conception de la maquette et son impression sont réalisées par un prestataire « Empreintes citoyennes ». Le journal est édité une fois par trimestre (4 journaux par an en 3500 exemplaires).	**2 820 €**
Date de début :	**Date de fin :**
Janvier 2022	Décembre 2022
Partenaires Internes :	**Partenaires externes :**
Les membres du conseil citoyen « Bien Vivre à Villepinte ».	Le prestataire « Ambassadeur » de l'association Empreintes Citoyennes.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220212-2022-014-DE
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022

- **2. Attribution exceptionnelle dans le cadre de la Politique de la Ville**

Il est proposé de cofinancer les actions mentionnées précédemment retenues au titre du FIA, sur une ligne budgétaire communale dédiée (30 0000 €), comme suit :

Porteurs	Nom de l'action	Montants accordés
CitiesZen93 – QPVélo	**CVI/V/V/2022**- Atelier d'auto-réparation Vélo	400 €
Centre Social André Malraux	**CVI/V/V/2022** – Pérenniser l'édition du journal « La voix des citoyens »	180 €

CONCLUSION

Les Services de l'Etat ont donné en gestion l'enveloppe Fonds d'Initiatives aux Associations (FIA) aux villes dans le cadre de l'appel à projet Contrat de Ville Intercommunal (CVI). Pour l'année 2021, le montant accordé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires est de 26 000 €, auquel s'ajoute une possibilité de cofinancement Ville de ces mêmes projets.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de valider les subventions accordées dans le cadre de la troisième Commission FIA 2021 qui s'est tenue le 29 novembre à savoir :

- 4 500 € sur l'enveloppe FIA (pour 2 porteurs) ;
- 580 € au titre des subventions exceptionnelles de la Politique de la Ville (pour 2 porteurs).

Avis de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale du 1er février 2022.
Avis du Bureau Municipal du 02 février 2022.